

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU PLAN DE MOBILITE**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREY (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) UCA ;

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet) ;

Invités ponctuels : Bérangère FARGES (DGA partenariats et territoires, UCA) ;

**LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2021-12-17-06 du 17 décembre 2021 ;

Vu la délibération du directoire de l'UCA du 19 juin 2023 n°2023-06-19-01 portant création et composition du comité de pilotage (COFIL) du plan de mobilité ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De modifier la composition du comité de pilotage (COFIL) du plan de mobilité comme suit :

- 2 élus du CFVU, désignés par et parmi le collège des usagers CFVU après appel à candidature ;
- Le Directeur / la Directrice de la Direction de la Vie Universitaire (DVU) ou son représentant ;
- 1 représentant(e) des personnels et 1 représentant(e) des étudiants par institut, désignés par le Directeur ou la Directrice de l'institut ;
- Le Vice-président Vie universitaire et conditions de travail ;
- Le Vice-président étudiant ;
- La Vice-présidente Transition écologique et sociétale ;
- Le Chargé de mission Mobilités Durables
- Le (la) chef(fe) de pôle RSE ;
- Le (la) chargé(e) de projet Développement Durable
- Un(e) assistant(e) cartographe
- 1 représentant(e) de la DOSI désigné par le Directeur ou la Directrice de la DOSI ;
- 1 représentant(e) de la DPIE désignés par le Directeur ou la Directrice de la DPIE ;
- 1 représentant(e) de la DRH désignés par le Directeur ou la Directrice de la DRH
- 2 représentant(e)s de Clermont Auvergne Métropole ;
- 1 représentant(e) du CROUS ;
- 1 représentant(e) de l'École d'Architecture.

Un représentant(e) du SMTC pourra être invité en fonction de l'ordre du jour.

Membres en exercice : 11

Votes : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : DIRECTOIRE UCA  
DELIBERATION 2024-01-22-01

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :